

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 67

chargée de l'examen du préavis N° 2024/51 « Augmentation de capital de CIFER SA »,

Présidence :	Mme Virginie CAVALLI (v'lib.)
Membres présents :	M. Yann BEUFILS (PLR) ; M. Musa KAMENICA (soc.) ; M. Yann LUGRIN (PLR) ; M. Jean-Luc MASSON (UDC) ; Mme Gaëlle MIELI (soc.) ; Mme Karine ROCH (Les Verts) ; Mme Agathe SIDORENKO (EàG) ; M. Roland PHILIPPOZ (soc.) ; Mme Alexandra GERBER (Les Verts).
Membres excusés :	Mme Romane BENVENUTI (Les Verts) ; Mme Klesta KRASNIQI (PLR) ; Mme Carolina CARVALHO (soc.).
Représentant de la Municipalité :	M. Xavier COMPANYY, directeur de SERVICES INDUSTRIELS.
Invité :	M. François REGAMEY, chef du service Réseaux.
Notes de séances	M. Frédéric TETAZ

Lieu : salle des commissions

Date : 10.01.2025 - Début et fin de la séance : 07h30 – 07h51

1. Contexte et présentation du projet

La commission a examiné le préavis relatif à l'augmentation de capital de CIFER SA, une société fondée en 2008 par plusieurs énergéticiens romands dont les SIL pour répondre aux besoins croissants en formation de spécialistes dans les réseaux électriques, gaziers et de chauffage à distance.

CIFER SA a en effet besoin de fonds supplémentaires pour mener à bien un projet de construction d'un nouveau bâtiment, estimé entre 30 et 32 millions de francs, pour remplacer les locaux actuels de Penthalaz servant à l'accueil des étudiant-e-s, qui ne seront plus disponibles à partir de 2028. La Ville de Lausanne contribuerait à ce projet par une participation de 2,56 millions de francs, soit 8 % du capital. Cette contribution donnerait à la Ville un siège au conseil d'administration de CIFER SA, renforçant ainsi son rôle stratégique dans le développement de cette entité essentielle. Il est à noter que la participation financière des SIL doit être confirmée avant le 14 mars 2025.

2. Échanges au sein de la commission

Les discussions ont permis d'éclairer plusieurs points du projet. Un commissaire a salué l'ambition de CIFER SA face aux besoins croissants en main-d'œuvre qualifiée, tout en soulevant des questions sur la possibilité de mutualiser les infrastructures avec le Centre d'Essai et Formation (CEF) de Préverenges. À ce sujet, Monsieur le Municipal a précisé que les activités de CIFER SA nécessitent des infrastructures spécifiques qui ne sont pas compatibles avec celles du CEF, notamment pour des raisons techniques et financières, ce qui est confirmé par le chef de service présent.

Conseil communal de Lausanne

Une commissaire a relevé que seulement quatre apprentis lausannois bénéficiaient actuellement des formations de CIFER SA chaque année, soulevant ainsi des interrogations sur l'impact direct pour la Ville de Lausanne. M. le Municipal a répondu que, bien que ce chiffre soit modeste, CIFER SA contribue indirectement à renforcer l'offre en main-d'œuvre qualifiée grâce à la formation de talents provenant d'autres entités, ce qui profite également à Lausanne.

La question des aspects financiers a également été abordée. Une commissaire a demandé des précisions sur l'augmentation des fonds propres, initialement fixés à 11 millions de francs puis révisés à 14 millions à la demande des banques. Le chef de service présent explique que cette révision vise à garantir la solidité financière du projet. Par ailleurs, il a souligné que la participation de la Ville serait amortie grâce aux revenus générés par les réseaux qu'elle exploite, rendant cet investissement durable et cohérent avec ses objectifs.

Enfin, une commissaire a exprimé des préoccupations sur l'attractivité des métiers techniques auprès des jeunes. Monsieur le Municipal et le chef de service présent ont répondu en présentant les efforts déployés par CIFER SA pour promouvoir ces métiers, notamment par sa participation à des salons professionnels et son utilisation des réseaux sociaux. Ils ont également mentionné que des formations spécifiques pour les reconversions professionnelles pourraient être envisagées avec le soutien des employeurs.

Conclusion(s) de la commission :

La commission a unanimement reconnu l'importance stratégique de ce projet pour répondre aux besoins en personnel qualifié dans le domaine énergétique. Elle a également relevé que cet investissement est cohérent avec les objectifs de durabilité et d'autonomie énergétique de la Ville.

Vote final :

- **En faveur** : unanimité
- **Contre** : 0
- **Abstentions** : 0
-

La commission recommande à l'unanimité au Conseil communal d'approuver le préavis 2024/51 sur l'augmentation de capital de CIFER SA.

Lausanne, le 21 janvier 2025

Le rapporteur/la rapportrice : Virginie Cavalli

